MUNICIPAL, PROVINCIAL ET WATIONAL.

#### ANGLETERRE

Londres, le 21 février. - Le Courier d'anjourd'hui affirme sur la foi d'un personnage diplomatique, que le comte Orloff n'a appris la ratification du traité de Londres par la France et l'Angleterre qu'à Berlin , et que ses instructions n'ayant pas prévu ce cas, il a été obligé de demander des nouveaux ordres à sa cour. Il y a des personnes qui croient, dit le Courier, que la Russie se retirera entièrement du

- Samedi dernier, le lord maire a donné un dîner de 130 couverts, auquel était invitée la société politique la plus distinguée. On y remarquait le duc de Sussex, lord Grey, le prince de Talleyrand, la duchesse de Kent, lord Palmerston, MM. Rotschild, Baring, sir Burdet; Hobhouse et plusieurs autres membres de la chambre des com-

Le toast du lord maire pour lord Grey et les autres ministres de S. M. a été reçu avec le plus vif enthousiasme.

Lord Grey, après avoir remercié le lord maire et les assistans, s'est exprimé en ces termes :

a Tout le monde admettra que nous avons de s graves difficultés à combattre; mais personne, \* excepté ceux qui ont partagé nos travaux, ne » peut en apprécier l'étendue. J'espère toutefois \* que nous les surmonterons avec le tems. J'ai un vif espoir, je pourrais dire même la certitude que la paix de l'Europe ne sera point troublée : · j'entre tout-à-fait dans les sentimens de ceux qui pensent que le temps est passé où l'on pouvait croire que deux nations devaient se considérer omme ennemies naturelles; j'espère que cette maxime impolitique, barbare et anti-chrétienne, · cédera la place à la politique éclairée qui nous a dit que chaque nation est intéressée à la prospénité de l'autre, et que la seule rivalité qui de-vait subsister entre elles est l'émolation dans les » arts, et le désir de se surpasser l'une l'autre » dans l'amélioration de toutes les institutions soa ciales. Tout vient confirmer la réalisation de ces a heureuses prévisions, en faisant naître la grande a question de la réforme. Je ne m'aveugle pas sur » la responsabilité que j'encours, mais je n'ai pas plus douté de la nécessité de me soumettre à a cette responsabilité que je ne doute maintenant du succès de cette grande mesure. » (Cris d'en-

Une lettre de Véra-Crux , adressée à un négociant de la Cité, porte que le général Santa-Anna s'est emparé le 2 janvier de la ville du Mexico, et qu'il y a saisi dans les bureaux de la douanc, une somme de 300,000 piastres fortes.

La garnison s'est rangée sons ses ordres. Le général Caldéron marchait sur la capitale, arec des forces considérables, pour en chasser le rebelle Santa-Anna.

# FRANCE.

Paris, le 22 février. — Une dépêche télégraphique de Calais dit que le capitaine du paquebot qui vient d'arriver de Douvres annonce que la santé publique s'améliore à Londres, et qu'il n'y a pas en de décès depuis deux jours.

Les voyageurs assurent que ce n'est point le cho-

léra, et qu'on n'en parle déjà plus à Londres. (Monit.) Plusieurs habitans de Philippeville ont adressé une petition à Louis-Philippe et une pétition à la chambre des députés de France pour réclamer contre la démolition de leur forteresse. Une dé-Putation de la villede Philippeville a remis ces deax pièces entre les mains da préfet des Arprésentée par le général Lafayette.

- Un proces d'une haute importance occupera prochainement la cour d'assises de Paris. Nous voulons parler de l'accusation portée par la Tribune contre le roi Louis-Philippe, comme ayant déserté l'armée en 1793, et porté en 1810 les armes contre la France. Le nombre et la position des témoins assignés donneront à ces débats un trèsgrand intérêt. Les historiens Mignet et Thiers, devenus depuis 1830 les favoris d'une famille que dans leurs ouvrages, ils avaient traitée avec quelque impartialité, quelque sévérité même, 3 maréchaux de France, 7 officiers généraux, trois conventionnels votans, des officiers étrangers qui combattaient contre la France en 1810, sont cités en témoignage par le gérant de la Tribune.

- Le tribunal de première instance de la Seine a rendu aujourd'hui son jugement dans l'affaire du testament du prince de Condé. Il a déclaré le testament valable et a en conséquence ordonné qu'il soit fait délivrance à la baronne de Feuchères, de : 1º deux millions en argent; 2º le château et le parc de St. Len, avec son mobilier; 3º le château et terres de Boissy; 4º la forêt de Montmorency; 5° le domaine de Morfontaine; 6° et 7° le pavillon occupé dans le palais Bourbon, par la baronne de Feuchères, avec les chevaux et voitures affectés à son service et tout le mobilier, etc.

- MM. Roaillard , Paulin , Guérin , Court , La Rivière, Scheffer et Champmartin, ont été chargés de l'exécution de portraits en pied qui sont destinés à la salle des maréchaux, aux Tuileries.

- Huit statues nouvelles doivent orner le jardin des Tuileries; des esquisses ont été demandées quelques statuaires.

- Les étudians suisses ont complètement déserté l'université de Bàle, parce qu'on a voulu exiger d'eux une espèce de profession de foi politique, ainsi que des professeurs attachés à l'université.

(Corresp. particuliere du Messager des Chambres.)

» La souscription ouverte d'après la proposition de la Tribune allemande, pour l'appui de la presse et pour le paiement des amendes qu'elle pourra encoarir, obtient dans toute l'Allemagne centrale les résultats les plus significatifs. Il y a des braves gens qui se bornent à donner un kreutzer par mois, mais ils veulent donner enfin, et cet exemple qui est incessamment imité, non seulement dans des classes littéraires, et parmi les avocats, les écrivains et les étudians, mais aussi dans le commerce et la banque, promet une récolte aboudante, qui donne à réfléchir aux souverains, ainsi qu'à cenx qui les entourent. »

Nous remarquons ce que dit netre correspondant, que le commerce s'unit à ce mouvement et fournit des fonds pour la nresse.

C'est la classe moyenne et industrielle qui s'agite en ce moment au-delà du Rhin. Elle est dans la position où nous étions en 89. Elle en veut sortir. Elle vent s'élever aux droits dont la classe supérieure a su seule jusqu'ici le privilège.

Sa cause est d'une telle justice qu'une fois entrée dans la voie, il est impossible qu'elle n'y persé-

La lettre que nous avons reçue se termine ainsi : . Il y a une émulation grande entre nos villes. C'est à qui fournira le plus aux fonds généraux de la grande association des hommes qui veulent être égaux à tous devant la loi et libres. Je vous enverdennes. La pétition à la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la chambre des députés sera en commençant par celles qui , vu leur population présentée par la chambre des députés sera en commençant par la chambre des députés sera en commençant par la chambre de la chambre des députés sera la chambre de la auront fait le plus de sacrifices et d'efforts. »

BRUXELLES, LE 24 FÉVRIER.

On lit dans le Courrier belge:

« Le roi parti hier à huit heures du matin pour sa tournée dans le Hainaut, a passé à Genappe à dix heures. Il n'a fait que changer de chevaux au relais de cette petite ville, mais une grande partie de la population s'était pertée sur son passage, et il a été accaeilli par de nombreux vivats! Plusieurs drapeaux tricolores avaient été arborés aux fenêtres des maisons. Arrivé à Frasnes, premier village du Hainaut, le roi a été reçu et complimenté par les autorités. De grands préparatifs avaient été faits pour le passage du roi. Toutes les populations des campagnes affluaient sur la grande route. A Gosse-lies, les mêmes préparatifs avaient été faits, et le roi a été reçu avec enthousiasme là comme sor toute la route. Le roi a déjeuné à Charleroi, où il a dû passer la nuit dernière.

»Le Hainaut était la seule province que le roi n'eût pas encore visitée. Il aura pu juger que cette pro-vince est aussi bien disposée que toutes les autres en faveur de l'élu de la nation belge. »

- M. Ch. de Brouckère ministre de la guerre accompagne le roi dans son voyage à Mons et à Tournai. Il est parti hier à 2 heures de Bruxelles, pour aller rejoindre S. M. à Mons.

- M. le général Niellon est aussi parti cette nuit de cette ville pour retourner à Gaud.

M. le général Evain est de retour d'Anvers depuis hier.

- M. de Tallenay , chargé d'affaires de France , a travaillé hier une partie de la matinée avec M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères.

- Nous apprenons de source certaine qu'on trace en ce moment un camp près Givet.

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Nous extrayons du rapport accompagnant le projet de loi sur les monnaies, les passages suivans qui développent le nouveau système proposé par le ministère:

« Quoiqu'ayant la même valeur, les mêmes multiples et les mêmes divisions que le franc, nous avons cru devoir donner à notre unité monétaire le nom de livre belge, afin de lui imprimer un caractère distinctif, qui sans nous priver des avantages du système français, permetide ne pas le confondre en tout avec le nêtre. L'intérêt public exigeait qu'on ne sous-dieisat pas en trop petites parties le nombre des pièces des différentes valeurs, parce que le frai détériore plutôt les petites que les grandes; nous nous sommes donc bornés à une pièce d'or; de 20 livres, à trois pièces d'argent, savoir : de 5 livres, d'une livre et et d'une demi-livre, et enfin à quetre pièces de cuivre pur, de 10, de 5, de 2 et d'un centime; nous avons renoncé aux pièces de billon, à cause de la difficulté qu'il y a à donner et à conserver à cette espèce de monnaie une véritable valeur intrinsèque. La livre belge pèsera cinq grammes, et lla pièce de cinq livres livre belge pèsera cinq grammes, et la pièce de cinq livres 25 grammes; chaque espèce divisionnaire de celle-ci suit la

25 grammes; chaque espèce divisionnaire de celle-ci suit la même; roportion.

\*\* Le type des monnaies est réglé comme suit; pour les pièces d'or et d'argent. Elles porteront d'un côté l'effigie du Roi, entourée de la légende, Léopold Ier Roi des Belges, de l'autre les armes du royaume placées entre la valeur nominale et ayant an dessous l'année de la fabrication. La tranche des pièces portera en creux la légende: Dieu protége la Belgique, avec les abréviations, si elles sont nécessaires.

\*\* Sur les pièces d'or, le buste regardera la droite; sur celles d'argent, il regardera la gauche.

\*\* Le type des monnaies de cuivre est réglé comme suit: l'une des surfaces portera les armes du royaume; l'autre la valeur nominale, entre deux branches d'olivier et de chêne; et au dessous le millésime.

\*\* Les pièces d'argent des Pays-Bas, frappées sous l'empire de

» Les pièces d'argent des Pays-Bas, frappées sous l'empire de

» Les pièces d'argent des Pays-Bas, rappees sous l'empire de la loi du 28 septembre 1816, seront reçues au trésor de Belgi-que, et y circuleront sur le pied de 47 i 14 centièmes de fl. des Pays-Bas pour une livre.

« Les pièces de 5 et de 10 fl des Pays-Bas seront reçues au tré-sor de Belgique, et y circuleront sur le pied de 47 i 14 centiè-mes du florin des Pays-Bas pour une livre, jusqu'au 31 décem-bre 1832

» A partir de cette date, au taux de 48 114, et ce, jusqu'à disposition ultérieure.

Les pièces de cuivre du ci-devant royaume des Pays-Bas seront reques sur le pied de 47 114 cents pour une li-vre, jusqu'à ce que l'échange contre même valeur en nou-velle monnaic de cuivre puisse s'effectuer, époque à laquelle elle ne seront plus admises ni dans les caisses publiques, ni dans le commerce.

» Les monnaies décimales françaises d'or et d'argent, se-ront reçues dans les caisses de l'état pour leur valeur no-

» A partir du 1er janvier 1833, on sera tenu de stipuler les sommes en livres belges et centimes, dans les actes publics, administratifs et privés. »

## LIEGE, LE 25 FÉVRIER.

Les journaux anglais sont pleins de déclarations des médecins, attestant que l'épidémie qui règne n'est pas le cholére, mais bien le typhus, maladie ordinaire dans cette saison parmi les basses classes.

- L. A. R. le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas sont revenus, le 18 de ce mois, (Staats-Courant.)

- On écrit de Grammont , 21 février :

a Hier ont logé ici 500 hommes formant la légien étrangère qui était en garnison à Ath, ils sont partis d'ici pour Audenaerde, d'où ils vont à Thielt pour arriver le 23 à Bruges , lieu de leur destination. Ils sont commandés par un major. La tenue de ces hommes est excellente, et ne laisse vraiment rien à désirer.

« La vie commence à reparaître un peu chez nous , on s'occupe d'améliorations de toutes natures, c'est le meilleur indice d'un peu de reprise dans les affaires commerciales et industrielles. Nos derniers marchés de toile ont été sensiblement meilleurs que

les précédens. »

- Dans la nuit du 20 au 21 de ce moia, un incendie s'est manifesté dans la commune de Bois-Borsu, à une grange, dont 3 écuries, 11 chevaux, foin, paille, evoine, grains, harnachemens et étable de vaches, ont été la proie des slammes. La perte est évaluée à 7280 fls. P.-B.

Le même jour un autre incendie a eu lieu dans la commune de Gerneux-Freneux, dans une maison converte en paille, occupée par le nommé Charles Delfosse. Les perles sont évaluées à 300 florins.

- On écrit de Sprimont, le 21 février :

a La nouvelle route conduisant de Beaufays , par Sprimont, à Aywaille sur l'eau d'Emblève, vient d'être terminée; cette belle route rend toutes nos communications faciles avec Liége et va devenir une source de prospérité pour l'agriculture dans tontes les communes environnantes. D'un autre côté, elle aboutit à un vallon très-agréable et très salubre, où sont situés Aywaille; Sougné, etc., et présentant des sîtes pittoresques par ses hautes montagnes, la grotte de Remouchamps, les ruines de l'antique château d'Emblève et d'antres particularités qui méritent véritablement d'être vues et de devenir le but de promenades agréables. Certes, les habitans des environs ne sauraient trop témoigner leur reconnaissance à MM. les actionnaires qui n'ont rien négligé pour la confection d'une route si utile et si agréable. »

- On lit dans un journal de Gand :

» Depuis quelques tems les bouchers de la petite boucherie avaient remarqué la diminution de leur viande quand ils allaient peser sur leurs étaux. Pour reconnaître l'auteur de ces vols, on prit la résolution que l'un d'eux passerait la nuit dans la boucherie, et se cacherait derrière l'étal lui appartenant. Vers les 10 heures du soir, le boucher eutend du bruit, et voit approcher un individu avec un panier et un couperet. Après avoir allumé une petite lampe, il se rendit d'étable en étable, et remplit son panier de viande. Arrivé au lieu où se tronvait caché le boucher, celui-ci fut saisi d'une trouvait caché le boucher, celui-ci fut saisi d'une pression de l'opinion publio de. Encore quelques telle frayeur, qu'il prit aussitôt la fuite en criant : lorrs de fermeté et de travail et il pourra se van-Au voleur! au voleur! Le coupable est parvenna | ter à juste titre d'a joir rendu tous les services s'échapper pour le moment: mais on l'a puis : c'était un nommé Schell: arrête de-jambe de bois, et que les bouchers avaient coutame d'employer pour fai ouchers avaient coutame pratiques. Le pervenir de la viande à leurs pratiques. "

- Il paraît que le sieur Stéven , éditeur du Messager de Gand, a intenté une action en dommages gouvernement en propageant chez le peuple la conet intérêts contre le général Niellon.

- La route de la comète nouvelle qui se trouve viction intime que les hommes dont le roi est endéjà sur l'horizon, vient d'être tracée sur le planisphère céleste par notre savant astronome M Quetelet.

- Victor , l'ancien acteur des Français , donne actuellement des leçons de littérature française aux

enfacs du prince d'Orange.

- La chambre des pairs de France, dans la séance du 21 février, a rejeté le projet adopté par la chambre des députés, tendant à abolir le deuil du 21 janvier, en substituant au projet de M. Salverte une disposition ainsi conçue :

· Le 21 janvier de chaque année, les administrations publiques, les cours et tribunaux vaqueront,

en signe de deuil.

Cette proposition a été adoptée par 82 voix con-

- Les journaux de Bordeaux centinuent à entretenir le public du duel qui a eu lieu entre deux habitans de cette ville ; mais ils se taisent sur la cause. Il paraît que le désespoir que lui aurait causé l'infidélité de sa femme, anrait porté M. V..., à pro-voquer son séducteur. Le duel a eu lieu, et le malheureux V .... a été frappé à mort.

Jusqu'ici il n'y a rien que de très ordinaire : la société est ainsi constituée, que ces déplorables événemens ne sont pas rares. Mais la population bordelaise n'a pu voir de sang-froid un événement de cette

Le peuple a assailli les témoins de ce malheureux combat, et s'est porté sur les places publiques en

criant justice ! vengeance !

Le peuple seul a suivi le convoi de M. V ..... Un jeune homme s'est occupé à lui seul des derniers devoirs à rendre au mort. Si la police n'avait pas fait une descente dans la maison du défunt pour constater le genre de mort, et si les témoins n'avaient pas été retenus sous mandat de dépôt, le peuple se serait porté à des excès repréhensibles contre eux.

### SUR LA SEANCE DU 22.

La séance de la chambre des députés du 22 a été sans contredit l'une des plus intéressantes de la session actuelle.

Deux projets de loi de la plus haute importance ont été présentés, l'un par M. Devaux, l'autre par M. Raikem. Le premier a pour objet de populariser l'institution du jury en allégeant la charge qu'elle fait peser périodiquement sur un grand nombre de citoyens; l'autre tend à introduire dans le code pénal de 1810 les améliorations réclamées depuis long-temps par la justice et l'humanité. Cette sollicitude pour les intérêts populaires conservera au gouvernement la confiance dont il a besoin pour mettre fin à nos embarras intérieurs. C'est donc encore là un nouveau pas vers la consolidation de notre indépendance, puisque ceux là même qui s'y montrent hostiles ne tarderont pas à en appréeier les bienfaits.

Immédiatement après la présentation des deux projets de loi dont nous venons de parler, la chambre a passé à la discussion de la validité des marchés Hambrouck. Dans un discours remarquable, fort de raisonnemens et de chiffres, M. de Brouckere a su prouver à ses adversaires que si quelque reproche peut être adressé à son administration, ce n'est pas assurément celui d'avoir dilapidé les deniers de l'état et les nombreuses marques d'assentiment par lesquelles co discours a été accueilli ont dû le convaincre à son tour qu'il n'a point perdu la confiance de la représentation nationale, quelqu'aient été les efforts employés pour la lui enlever. Nous espérons que ce triomphe parlementaire changera la résolution qu'il a prise de se retirer et qu'il ne se laissera plus intimider par quelques crialleries isolées qui sont loin de constituter l'exque la Beigique est en droit de réclamer de sa hante capacité et surtout de sa probité.

La parole de M. de Brouckere a non-seulement rallié autour de lui un grand nombre d'hommes, fort disposés à le combattre et à le traiter en ennemi, elle a donné encore une force nouvelle au

vironné méritent sa confiance et celle de la nation,

Ainsi, rendons grace à ceux qui ont provoque la discussion sur les marchés Hambroek. Ils out saus le savoir et sans le vouloir, consolidé l'exis-tence du cabinet actuel et fait pénétrer plus avant que jamais dans l'esprit du peuple la certitude d'êlre gouvernés par des hommes probes et capables,

Rendons également grace à tous ceux de nos representans, qui ont pris la parole; ils ont fait preuve de modération. A part quelques expressions irréfléchies de M. Jullien , la discussion n'a pes perdu un seul instant ce ton de décence et de dignité qui devrait caractériser tous les discours d'un

représentant du peuple.

Et maintenant encore uu mot sur les amélierations législatives proposées par MM. Raikem et Devaux. Sans doute; il est bou de reformer un code qui porte à chaque page les vertiges sanglans de l'esprit de féodalité qui a présidé à sa rédaction, il est utile de dépouiller l'institution du jury des élémens de destruction que l'organisation actuelle a fait pénétrer dans son sein ; mais il est une chose plus utile encore; il est une amélioration à introduire, dont les bienfaits seront incomparablement plus grands que ceux qui résulteront, par exemple, de l'abolition de la peine de mort et de l'amoindrissement des charges qu'impose aux otoyens la loi sur le jury, c'est celle qui réside dans la réorganisation de l'enseignement public et l'érection d'écoles pour les enfans qui apportien-

nent à la classe moyenne on infime de la sociélé. C'est par l'éducation qu'il faut reformer les mœurs et le premier devoir de tout législateur est de chercher à prévenir les crimes et les deliss. La loi répressive ne doit constituer qu'an mode exceptionnel d'éducation. Il faudrait donc, en bonne logique, que l'organisation de l'enseignement precedat l'introduction des modifications à apporter au code pénal. Nous reviendrons sur ce sujet.

Le jeune Léonard, élève de M. Rouma, donnera un concer le 2 mars. Cet enfant donne les plus belles espérances. A une justesse d'intonation remarquable, il joint une vigueur d'archet surprenante pour son âge, les amateurs qui l'ont entendu à la Société Grétry ont pu se convaincre de la rapidité de se progrès, qui grâce à son maitre se sont beaucoup accru. Nous félicitons sincèrement M. Rouma sur cette découverte il y a du bonheur à trouver des intelligences aussi précoat et du mérite à les développer avec autant de zèle et de talent. M. Masset, que pous avons paguides audiqué doit que partie. et du mérite à les développer avec autant de zèle et de laten. M. Masset que nous avons naguère applaudi doit une partic de son talent à M. Rouma; le jenne Romedenne actuellément répétiteur au conservatoire, a été aussi un de ses élèves. Nous espérons que le jeune élève que M. Rouma affectionne recueillera de justes applaudissemens, seule récompense que son estimable maître ambitionne.

# UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Faculté des lettres. - M. Arn. Daywaille passera l'examen de candidat en lettres le 27 da con rant, à 4 heures.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 25 février.

Pain de seigle, 14 c. Pain moitié seigle et moitié froment 19 c., au-lieu de 19 11 Pain de ménage 26 c.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 février.

Naissances : 4 garçons , 2 filles.

Décès, 4 garçons, 2 filles, 4 homme, 4 femme, savoir Jean Louis Counotte, agé de 54 ans, journalier, rue Grande Bêche, veuf de Marie Josephe Roufosse. — Marie Oda Glaudei Ange de 28 ans, page Scient Conscient. âgée de 28 ans, rue Saint Severin.

## VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, annoncent que le budget al Les bourgmestre et échevins, annoncent que le busser la conseil pour 1832 est déposé, tant au secretarid qu'au bureau de la comptabilité de la régence, qu'ils reservont pendant dix jours à partir du 25 février courant et qu'il properties de la conseil de la régence, qu'ils reservont peut y venir en prendre connaissance, chaque jour de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Il va en outre être inséré dans les journaux de cette ville Liége, le 24 février 1832

Liége, le 24 février 1832. Le bourgmestre, Louis JAMNE. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

La VENTE des ARBRES des promenades de St.-Léonar qui aura lieu lundi prochain, commencera à 9 heures du matin et se prolongera jusqu'à une heure; elle sera reprise à deux heures de l'après-dinée et finira à 5 heures du soir. BUDGET DE LA VILLE DE LIÉGE POUR 1832.

Population 55,552 âmes.

TITRE 1er. - RECETTES MUNICIPALES.

NO DOUDEE.	NATURE DES RECETTES.	Montant de la recette le l'anné précéd,	e p	lont. I imé de cette p année c rante roposé 'admini locale	la our cou- par ist.
	Chap. Let. Recettes extraordinaires. § 1st. Restant disponible des années antérieures. Excédant du budget de l'année précèdente. Boni de l'exercice pénultième (1). Le reliquat du compte de 1830 étant de. fl. 17367 02 112 Et le boni présumé au			621 10265	
	budget de 1831, de 7101 85 112  Le boni effectif est de 10265 17  Différence ( Déficit			10886	60]
3				5000	
	grand livre de la dette de la ville .		1	25	
	Sudside accordé par le gouverne- ment pour le collége			3000	
	Sudside accordé par le gouverne- ment pour les écoles gratuites de filles.			250	
	Produit de la vente des terrains du Marché Neuf excédant celui pré-			1953	49
8	sumé au budget de 4831 Cession d'un terrain rue de la Ca- thédrale .			450	
0	Cession de terrain derrière les mai			189	
1(	Produit présumé de la vente des ar-			14000	
	bres du quai StLéonard				-
	Chapitre II. Recettes ordinaires.			35453	79
1	§ ler. Centièm s additionnels. Centièmes additionnels aux contri- butions foncière et personnelle.	12000	n	12000	
м	§ II. Taxes municipales.  Produit des taxes municipales (2)  Produit du poids public , 3e année	217000 570	n	217000 570	
1:	3º année	2955		2955	
41	Produits des actes de l'état-civil.	200	a	200	
	Maisons et usines communales, prix de ferme	0.220	98	2522	98
	ferme	663	35	723	
ю	Rentes foncières Revenus des chambres (3)	316 3148	18	340 4355	
2	Produit présumé de l'abattoir pu- blic, net (4)	1300	מו	1700	
	halles any vigordes and (5)	0000	60	3200	
	2 Froduit du denier de couchette, présumé sur 500 chevaux.		a	4000	,
	lades à Ste Anatha		25	354	25
-	4 Produit présumé des amendes de police	350	n	350	,
	5 Remboursement de l'avance à faire pour logement et nourriture des miliciens et sémestriers en 1832 6 Remboursement de l'avance à faire pour transport de l'avance à faire	5		600	
	pour transport des détenus et mi litaires malades en 1832	400	-	400	0
	Total	100	-	25127	
	RECAPITITATION				
	Recettes extraordinaires			3545 25127	
	Total	. 314702	16	28672	5 5
	(1) Le restant disponible des appé	es antér	iem	es étai	it p

Excédant de l'année précédente,
Boni de l'exercice pénultième.

Restant disposible des années antérieures était pré
in Excédant de l'année précédente,
Boni de l'exercice pénultième.

Restant disposible des années antérieures était pré
fils. 1283 44

1283 44 118 978 44 112 Restant disponible du fond de 2 p. c. au budget de 1830.

7101 85 112 Ensemble.

4840 »

(2) Produit brut présumé. Frais de perception, fr. 248,700 32,358 95

Net somme ronde 217,000 » Voir l'état des frais de perception à la suite du budget.

(3) Recette augmentée à cause des effractions.

(4) Abattoir public. Produit brut en 1831. 2720 57 800 » Remise de l'inspecteur et adjoint. Reste net 1920 57 21. Grande Halle. 3640 30 Produit brut en 1831.

Remise à l'inspecteur. 606 71 3033 59 Reste net Halle de Saint Severin. Produit brut en 1831. Remise à l'inspecteur.

116 0

Reste net.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui dimanche, 26 février, Zampa, opéra en 3 actes, paroles de M. Melesville, musique de M. Herolde, Le spectacle commencera par le Bouffon du Prince, vaudeville en 2 actes, par MM. Melesville et Xavier.

On commencera à 5 heures 1/2.

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui grand BAL chez la veuve BOLSÉE, à son ancienne maison, nº 302, faubourg Vivegnis.

BAL dimanche chez DEBEUR, faubourg St.-Gilles.

Gilles GILSON, cabaretier, faubourg d'Amercœur, ancienne maison Souguié, a l'honneur de prévenir les amaleurs qu'il y aura dimanche prochain, (26 février) un COMBAT de BLEREAUX, qui commencera à 40 heures du matin. 988

#### SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION.

Programme du CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné vendredi 2 mars prochain, par le jeune H. LEONARD, élève de M. ROUMA.

PREMIÈRE PARTIE.

1º Ouverture de l'Hôtellerie Portugaise, musique de Ché-

2º Air chanté par M..., amateur.
3º Deuxième concerto pour le violon, composés par Spohr, exécuté par H. Léonard.
4º Air chanté par M. Renaud.
5º Thême varie pour le cor, composé et exécuté par M.

Loxhay , fils. DEUXIÉME PARTIE.

1º Ouverture d'Éduardo et Cristiana, musique de Rossini.

2º Air chanté par M. Aug. Sanse. 3º Premier concerto pour le violon, composé par Boehm, exécuté par H. Léonard.

récuté par II. Leonard. 4º Duo chanté par MM. Renaud et Aug. Sanse. 5º 3e air Varié pour le violon, par Lafont, exécuté par H.

Léonard

Le concert commencera à six heures. On peut d'avance se procurer des billets au prix de la souscription, rue d'Amay, nº 652, et le jour du concert

Prix d'entrée à 1 fl. 50 cents.

Au Fidèle Berger, rue de l'Université à Liége, Ch. HU-BERT, fils, confiseur, distillateur et limonadier, successeur de Ch L. Hubert, a l'honneur de vous informer qu'il fait des Fromages à la glace de toute espèce, Meringues et pâtisserie de toute qualité. Son magasm est très-bien fourni de liqueurs du prix de 50 cents jusqu'à fl. 2 40 cents la bouteille, sirop de punch de Bruxelles, première qualité à fl. 4 25 cents le pot, Bichoff fin pour aromatiser le vin chaud, Véritable-élexir stomachique belge (dit Booneckamp à 75 cents la bouteille. Eau de Cologne, à 30 c. la fiole.

Au GASTRONOME, Pontd'Ile, l'on a REGU une quantité de Jambon de Westphalie, Pâtés de Strasbourg et autres de toutes grandeurs, Poulardes du Mans truffées et non truffées, Faisans de Bohême, Truffes fraiches, Dindes du Périgord, Perdreaux rouges, Chevreuils, gros Marrons de Luc, Fruits nouveaux, Saucissons de Francfort et de Lyon, etc.

HUITRES anglaises tre. qualité, chez L. ANDRIEN, fils au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, nº 320.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

On ACHETE au nº 69, faub. et Récépissés de 12 et de 10 millions, à un prix très-élevé

200,000 francs à PLACER à intérêt ou en acquisition de biens fonds, situés dans la province de Liége. S'adresser au bureau de cette feuille.

Miles CHARLIER, rue Pont d'île, nº 830, ont reçu des MARCELINES belle qualité, depuis 95 cents jusqu'à 4 florus 40 cents, et un assortiment de bas de coton unis, brodés et à jour.

Au PETIT CHAUDFONTAINE, à Coronneuse, on vient de recevoir de belles PLUMES vivantes de 1re qualité, pour lits.

M. J. J. LEFEBVRE, horloger, a l'honneur de donner avis au public, qu'il a ouvert son MAGASIN, rue Vinave-d'Isle,

Messieurs les amateurs y trouveront un grand et beau choix de montres en or et en argent, de pendules, de candelabres et de hoîtes à musiques

Il se flatte, a la faveur des prix les plus modérés de satis-faire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance,

Je soussigné Lambert Delcommune, cultivateur, faubourg Saint-Gilles, à Liége, prévient le public, que je révoque toute procuration et autorisation que je pourrais avoir données à ma femme Béatrix Collin, notamment celle avenue devant Me SERVAIS, notaire, à Liége, le 22 janvier dernier, enregistré le lendemain; en conséquence, scront considérés comme nuls tous actes qu'elle pourrait passer saus ma participation.

Liége, le 25 février 1832. Lambert DELCOMMUNE. 23

Gaspar PHILIPPE, quiltant l'hôtel des Pays-Bas à Spa-a l'honneur d'informer MM. les voyageurs et étrangers, qu'il va occuper au premier mars prochain l'hôtel des Flandres, rue du Pont-d'Avroy, à L'ége. Cette maison, entièrement res-taurée, sera meublée à neuf d'une manière convenable, et il ose espérer que, par son assiduité, ses soins et la modicité de ses prix, il méritera la confiance des personues qui vou-diont bien l'honorer.

Nota. — Il tiendra aussi des pensionnaires.

879

Madame DETILLIEUX a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'au premier mars prochain, elle OUVRIRA son HOTEL, situé sur la Grande-Place, à SPA, à côté des diligences, sous le nom d'HOTEL DES PAYS-BAS. Elle espère, par ses soins, mériter la confiance qui a toujours été accor-dée à cet hôtel.

Par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers de l'Est et du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, le jeudi 15 mars 1832, à dix heures du matin, une MAISON, sise rue BASSE-WEZ, faubourg d'Amercoeur, nº 147.

VENTE D'UN BEAU BIEN au PERY, commund de Liege.

Lundi 12 mars 1832, à deux heures de relevée, parderant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liége, en son bureau rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'une grande MAISON couverte en ardoises, avec écurie, étable, fournil et un jardin garni d'arbres fruitiers; le tout formant un ensemble, contenant environ trante perches joignant du legant au sieur Leguitte, jar ron trente perches, joignant du levant au sieur Lernitte, jar-dinier, du midi à une ruelle et à M. Thiriart, du couchant à

ce dernier et autres, et du nord à une ruelle. S'adresser pour voir le cahier des charges à M. le juge de paix susdit, ou au notaire DELEXHY, rue St-Séverin.

Le jeudi 22 mars 1832, à neuf heures du matin, le no-taire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publi-ques, par devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Spint-Jean-en-lle, d'une MAISON, située à Liége, rue St.-Jean-en-lle, nº 792, joignant à M. Schel et Cronet. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE et au bureau de M. le

VENTE DE BIENS FONDS PATRIMONIAUX.

Le mardi 20 mars 1832, à deux heures de relevée, maître LIBENS, notaire, exposera en vente publique, en son étude, place St-Pierre, nº 24, à Liége 1º une maison, appendices et dépendances avec 4 bonniers 35 perchès de jardin, terre et prairie, ne formant qu'un eusemble, situé en liea dit Bois le Mont, commune de Jemeppe, 2º une prairie de 65 perches 38 annes, située à Hormalle, district de Huy, 3º une prairie de 34 perches 87 aunes, située à Jupille, 4º une pièce de terre de 47 perches 43 aunes, située à une 5º une prairie de 26 perches 45 aunes, située à Flemaile. Haute, 6º et une houblonnière de 47 perches 43 aunes ou environ, située à Bressoux. S'adresser pour en conuaître les elauses et conditions en l'étude dudit notaire. Le mardi 20 mars 1832, à deux heures de relevée, maître

Jeudi 22 mars mil huit cent trente-deux, aux deux heures de l'après-midi, au domicile de M. J. F. GEORGES, greffier de la justice de paix, à Herve, place du Péron, en gressier de la justice de paix, à Herve, place du Péron, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Verviers, le vingt janvier mil huit cent trente-deux, enregistré le vingt-quatre, par le ministère de M° N. J. DEMONCEAU, notaire à la résidence de la ville de Herve, à ce commis par ledit jugement, les héritiers de Jean Feguenne et de Marie Jeanne Darens, décédés à Herve, feront VENDRE, à l'extinction des seux, en présence de M. le juge de paix du canton de Herve, des tuteurs et subrogé tuteur des enfans mineurs de Jacques Bonsang et de Marie Barbe Feguenne, une MAISON avec bâtimens, jardin légumier, située à Herve, rue du Goin, entre celle de la veuve Simon Jacob et celle de François Moreau. Aux charges, clauses et conditions déposées en l'étude dudit notaire, à Herve, rue Potiérue, n° 148.

Jeudi 8 mars 1832, à 9 heures du matin, Madame de Malempré cessant l'exploitation de sa FERME à Andoumont, canton de Louveigné, y fera VENDRE aux enchères publiques, sous la direction du notaire HEUSE, tout le MOBILIER consistant en six chevaux dont 3 hongres de 5,3 et 2 ans, et une belle jument avec son poulain; huit bétes à carred de la consiste d cornes dont 3 vaches et genisses pleines; 90 brebis et mou-tons métis de 3º et 4º génération; charrettes, tombereaux, attirails de labour et meubles meublans. A crédit.

A LOUER une belle CHAMBRE garnie, au coin du Qua-Micoud, vis-à-vis du pont d'Ayroy, nº 2. 198

» A partir de cette date, au taux de 48 114, et ce, jusqu'à disposition ultérieure.

Les pièces de cuivre du ci-devant royaume des Paysbas seront reçues sur le pied de 47 1/4 cents pour une li-vre, jusqu'à ce que l'échange contre même valeur en nou-velle monnaic de cuivre puisse s'effectuer, époque à laquelle elle ne seront plus admises ni dans les caisses publiques, ni

» Les monnaies décimales françaises d'or et d'argent, se ront reçues dans les caisses de l'état pour leur valeur no-

» A partir du 1er janvier 1833, on sera tenu de stipuler les sommes en livres belges et centimes, dans les actes publics, administratifs et privés. »

## LIEGE, LE 25 FÉVRIER.

Les journaux anglais sont pleins de déclarations des médecins, attestant que l'épidémie qui règne n'est pas le cholére, mais bien le typhus, maladie ordinaire dans cette saison parmi les basses classes.

- L. A. R. le prince d'Orange et le prince Frédéric des Pays-Bas sont revenus, le 18 de ce mois, (Staats-Courant.)

- On écrit de Grammont , 21 février :

a Hier ont logé ici 500 hommes formant la légien étrangère qui était en garnison à Ath, ils sont partis d'ici pour Audenaerde, d'où ils vont à Thielt pour arriver le 23 à Bruges , lieu de leur destination. Ils sont commandés par un major. La tenue de ces hommes est excellente, et ne laisse vraiment rien à désirer.

« La vie commence à reparaître un peu chez nous , on s'occupe d'améliorations de toutes natures, c'est le meilleur indice d'un peu de reprise dans les affaires commerciales et industrielles. Nos derniers marchés de toile ont été sensiblement meilleurs que

les précédens. »

-Dans la nuit du 20 au 21 de ce moia, un incendie s'est manisesté dans la commune de Bois-Borsu, à une grange, dont 3 écuries, 11 chevaux, foin, paille, evoine, grains, harnachemens et étable de vaches, ont été la proje des slammes. La perte est évaluée à 7280 fls. P.-B.

Le même jour un autre incendie a en lieu dans la commune de Gerneux-Freneux, dans une maison couverte en paille, occupée par le nommé Charles Delfosse. Les pertes sont évaluées à 300 florins.

- On écrit de Sprimont , le 21 février :

a La nouvelle route conduisant de Beaufays , par Sprimont, à Aywaille sur l'eau d'Emblève, vient d'être terminée; cette belle route rend toutes nos communications faciles avec Liége et va devenir une source de prospérité pour l'agriculture dans tontes les communes environnantes. D'un autre côté, elle aboutit à un vallon très-agréable et très salubre, où sont situés Aywaille; Sougné, etc., et présentant des sîtes pittoresques par ses hautes montagnes, la grotte de Remouchamps, les ruines de l'antique château d'Emblève et d'antres particularités qui méritent véritablement d'être vues et de devenir le but de promenades agréables. Certes, les habitans des environs ne sauraient trop témoigner leur reconnaissance à MM. les actionnaires qui n'ont rien négligé pour la confection d'une route si utile et si agréable. »

- On lit dans un journal de Gand :

» Depuis quelques tems les bouchers de la petite boucherie avaient remarqué la diminution de leur viande quand ils allaient peser sur leurs étaux. Pour reconnaître l'auteur de ces vols, on prit la résolution que l'un d'eux passerait la nuit dans la boucherie, et se cacherait derrière l'étal lui appartenant. Vers les 10 heures du soir, le boucher entend du bruit, et voit approcher un individu avec un panier et un couperet. Après avoir allumé une petite lampe, il se rendit d'étable en étable, et remplit son panier de viande. Arxivé au lieu où se trouvait caché le boucher, celui-ci fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit aussitôt la fuite en criant : liorre de fermeté et de travail et il pourra se van-Au voleur! au voleur! Le coupable est parvenna liter à juste titre d'a coir renda tous les services s'échapper pour le moment : mais on l'a puis : c'était un nommé Schell? . arrêté dejambe de hois, et que les bouchers avaient contume d'employer pour fai couchers avaient contume pratiques. » ... re pervenir de la viande à leurs pratiques. "

- Il paraît que le sieur Stéven , éditeur du Messager de Gand, a intenté une action en dommages gouvernement en propageant chez le peuple la conet intérêts contre le général Niellon.

- La route de la comète nouvelle qui se trouve viction intime que les hommes dont le roi est endéjà sur l'horizon, vient d'être tracée sur le planisphère céleste par notre savant astronome M Quetelet.

- Victor , l'ancien acteur des Français , donneactuellement des leçons de littérature française aux

enfacs du prince d'Orange.

- La chambre des pairs de France, dans la séance du 21 février, a rejeté le projet adopté par la chambre des députés, tendant à abolir le deuil du 21 janvier, en substituant au projet de M. Salverte une disposition ainsi conçue :

· Le 21 janvier de chaque année, les administrations publiques, les cours et tribunaux vaqueront,

en signe de deuil.

Cette proposition a été adoptée par 82 voix con-

- Les journaux de Bordeaux centinuent à entretenir le public du duel qui a eu lieu entre deux habitans de cette ville ; mais ils se taisent sur la cause. Il paraît que le désespoir que lui aurait causé l'infidélité de sa femme, aurait porté M. V..., à pro-voquer son séducteur. Le duel a eu lieu, et le malheureux V .... a été frappé à mort.

Jusqu'ici il n'y a rien que de très ordinaire : la société est ainsi constituée, que ces déplorables évé-nemens ne sont pas rares. Mais la population bordelaise n'a pu voir de sang-froid un événement de cette

Le peuple a assailli les témoins de ce malheureux combat, et s'est porté sur les places publiques en

criant justice ! vengeance !

Le peuple seul a suivi le convoi de M. V..... Un jeune homme s'est occupé à lui seul des derniers devoirs à rendre au mort. Si la police n'avait pas fait une descente dans la maison du défunt pour constater le genre de mort, et si les témoins n'avaient pas été retenus sous mandat de dépôt, le peuple se serait porté à des excès repréhensibles contre eux.

### SUR LA SEANCE DU 22.

La séance de la chambre des députés du 22 a été sans contredit l'une des plus intéressantes de la session actuelle.

Deux projets de loi de la plus haute importance ont été présentés, l'un par M. Devaux, l'autre par M. Raikem. Le premier a pour objet de populariser l'institution du jury en allégeant la charge qu'elle fait peser périodiquement sur un grand nombre de citoyens; l'autre tend à introduire dans le code pénal de 1810 les améliorations réclamées depuis long-temps par la justice et l'humanité. Cette sollicitude pour les intérêts populaires conservera au gouvernement la confiance dont il a besoin pour mettre fin à nos embarras intérieurs. C'est donc encore là un nouveau pas vers la consolidation de notre indépendance, puisque ceux là même qui s'y montrent hostiles ne tarderont pas à en appréeier les bienfaits.

Immédiatement après la présentation des deux projets de loi dont nons venons de parler, la chambre a passé à la discussion de la validité des marchés Hambrouck. Dans un discours remarquable, fort de raisonnemens et de chiffres, M. de Brouckere a su prouver à ses adversaires que si quelque reproche peut être adressé à son administration, ce n'est pas assurément celui d'avoir dilapidé les deniers de l'état et les nombreuses marques d'assentiment par lesquelles co discours a été accueilli ont dû le convaincre à sen tour qu'il n'a point perdu la confiance de la représentation nationale, quelqu'aient été les efforts employés pour la lui enlever. Nous espérons que ce triomphe parlementaire changera la résolution qu'il a prise de se retirer et qu'il ne se laissera plus intimider par quelques crialleries isolées qui sont loin de constituter l'expression de l'opinion publio de. Encore quelques que la Beigique est en droit de réclamer de sa haute capacité et surtout de sa probité.

La parole de M. de Brouckers a non-seulement rallié autour de lui un grand nombre d'hommes, fort disposés à le combattre et à le traiter en ennemi, elle a donné encore une force nouvelle au

vironné méritent sa confiance et celle de la nation,

Ainsi , rendons grace à ceux qui ont provoqué la discussion sur les marchés Hambroek. Ils on saus le savoir et sans le vouloir, consolidé l'existence du cabinet actuel et fait pénétrer plus avant que jamais dans l'esprit du peuple la certitude d'être gouvernés par des hommes probes et capables.

Rendons également grace à tous ceux de nos représentans, qui ont pris la parole; ils ont fait preuve de modération. A part quelques expressions irréfléchies de M. Jullien , la discussion n'a pes perda un seul instant ce ton de décence et de dignité qui devrait caractériser tous les discours d'un

représentant da people.

Et maintenant encore au mot sur les améliers. tions législatives proposées par MM. Raikem et Devaux. Sans doute; il est bou de reformer un code qui porte à chaque page les vertiges sanglans de l'esprit de féodalité qui a présidé à sa rédaction, il est utile de dépouiller l'institution du jury des élémens de destruction que l'organisation actuelle a fait pénétrer dans son sein ; mais il est une chose plus utile encore; il est une amélioration à introduire, dont les bienfaits seront incomparabiement plus grands que ceux qui résulterent, per exemple, de l'abolition de la peine de mort et de l'amoindrissement des charges qu'impose aux iltoyens la loi sur le jury, c'est celle qui réside dans la réorganisation de l'enseignement public et l'érection d'écoles pour les enfans qui appartiennent à la classe moyenne on infime de la sociélé.

C'est par l'éducation qu'il faut reformer les mœurs et le premier devoir de tout législateur est de chercher à prévenir les crimes et les delis. La loi répressive ne doit constituer qu'un mode exceptionnel d'éducation. Il faudrait done, en bonne logique, que l'organisation de l'enseignement precedat l'introduction des modifications à apporter au code pénal. Nous reviendrous sur ce sujet.

Le jeune Léonard, élève de M. Rouma, donnera un concert le 2 mars. Cet enfant donne les plus belles espérances. A une just tesse d'intonation remarquable, il joint une vigueur d'archet surprenante pour son âge, les amateurs qui l'ont entendu à la Société Grétry ont pu se convaincre de la rapidité de se progrès, qui grâce à son maître se sont beaucoup acrus. Nous félicitons sincèrement M. Ronma sur cette découverte il y a du bonheur à trouver des intelligences aussi précose et du mérite à les développer avec autant de zèle et de talent. M. Masset que pour avec paguide au leudi doit une parte et du mérité à les développer avec autant de zèle et de mande. M. Masset que nous avons naguère applandi doit une partie de son talent à M. Rouma; le jeune Romedenne actuellement répétiteur au conservatoire, a été aussi un de ses étèves. Nous espérons que le jeune élève que M. Rouma affection ne recueillera de justes applaudissemens, seule récurpense que son estimable maître ambitionne.

## UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Faculté des lettres. - M. Arn. Daywaille passera l'examen de candidat en lettres le 27 du conrant, à 4 heures.

TAXE DU PAIN A LIEGE du 25 février.

Pain de seigle, 14 c. Pain moitié seigle et moitié froment 19 c., au-lieu de 19 1/2 Pain de ménage 26 c.

# ETAT CIVIL DE LIEGE du 24 février.

Naissances : 4 garçons , 2 filles.

Décès, 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savait Jean Louis Counotte, agé de 54 ans, journalier, rue Grande Bèche, veuf de Marie Josephe Roufosse. — Marie Oda Glande âgée de 28 ans, rue Saint Severin.

## VILLE DE LIÈGE.

Les bourgnestre et échevins, annoncent que le budget al Les bourgmestre et échevins, annoncent que le budge rêté par le conseil pour 1832 est déposé, tant au secrétarie qu'au bureau de la comptabilité de la régence, qu'ils reservont pendant dix jours à partir du 25 février courant et que l'on peut y venir en prendre connaissance, chaque jour de 9 heures du matin à 4 heure de l'après-midi.

Il va en outre être inséré dans les journaux de cette ville Liége, le 24 février 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

Par la régence, le secrétaire, DEMANY,

La VENTE des ARBRES des promenades de St.-Léonnd qui aura lieu lundi prochain, commencera à 9 heures du nation et se prolongera jusqu'à une heure; elle sera reprise à deux heures de l'après-dinée et finira à 5 heures du soir.

BUDGET DE LA VILLE DE LIEGE POUR 1832.

Population 55,552 âmes.

TITRE 1er. - RECETTES MUNICIPALES.

No		Montani de la	SI	Iont. pumé de	our
ODDRE.	NATURE DES RECETTES.	recette de l'anne précéd,	e	rante rante roposé l'admini locale	par
2	Chap. 1°T. Recettes extruordinaires. § 1°T. Restant disponible des an- nées antérieures.  Excédant du budget de l'année précedente  Boni de l'exercice pénultième (1). Le reliquat du compte de 1830 étant de. fl. 17367 02 112 Et le boni présumé au			621 10265	
3	budget de 1834, de 7104 85 412  Le boni effectif est de 40265 47  Différence ( Deficit			10886	60]
4	compte du receveur de la ville pour 1830, s'élève à fl. 61825 14 1/2. Produit du droit de mutation au			5000 25	
5	grand livre de la dette de la ville . Sudside accordé par le gouverne- ment pour le collége		1	3000	
	Sudside accordé par le gouverne- ment pour les écoles gratuites de filles.			250	
1	Produit de la vente des terrains du Marché Neuf excédant celui pré- sumé au budget de 1831.			1953	19
	thédrale			150	
	Cession de terrain derrière les mai sons du Pont-d'Ile			189	
1(	Produit présumé de la vente des arbres du quai StLéonard.			14000	
	Charita IV P Total			35453	79
31	Chapitre II. Recettes ordinaires. § let. Centièm s additionnels. Centièmes additionnels aux contri				100
4	§ II. Tuxes municipales.	12000	33	12000	75
183	Produit des taxes municipales (2) Produit du poids public, 3° année Location des places aux Marchés	570	3)	217000 570	
	& III. Benevue dimere	2955		2955	
10	Produits des actes de l'état-civil. Maisons et usines communales, pris	200 x	10	200	1
	de ferme .  Biens ruraux communaux, prix d	e 2538		2522 723	
DE L	Rentes foncières Revenus des chambres (3) Produit présumé de l'abattoir pu	. 663 316 3148	a	340 4355	55
	Produit présumé des étany aux		n	1700	1
	2 Produit du denier de couchette		60	3200	
	3 Indemnité nour la chambre des ma	4000	a	4000	1
2	Produit put	.) 354		354	1
. 2	5 Remboursement de l'avance à fair	. 550	n	350	
	Remboursement de l'avance à lair	600	-	600	
	maiades en 1832	400	"	400	
	Total	1		25127	1 7
	RÉCAPITULATION. Recettes extraordinaires Recettes ordinaires	64318		3545 25127	
	Total	. 314702	2 16	28672	5 5
0	(1) Le restant disponible des ann	ées antér	ieu	res étai	t p

sume au budget de 1831 comme suit : disponible des années antérieures était pre Excédant de l'année précédente. Boni de l'exercice pénultième. fls. 1283 41 978 44 112

Restant disponible du fond de 2 p. c. au budget de 1830. 4840 » 7101 85 112 Ensemble.

(2) Produit brut présumé. Frais de perception, fr. 248,700 c. 32,358 95

Net somme ronde 217,000 » Voir l'état des frais de perception à la suite du budget.

(3) Recette augmentée à cause des effractions.

(4) Abattoir public. Produit brut en 1831. 2720 57 Remise de l'inspecteur et adjoint. ¢ 008 1920 57 Reste net 3640 30

(5) 21. Grande Halle. Produit brut en 1831. Remise à l'inspecteur. 606 71 3033 59 Reste net Halle de Saint Severin. Produit brut en 1831. 116 n Remise à l'inspecteur.

#### THEATRE ROYAL DE LIEGE,

Aujourd'hui dimanche, 26 février, Zampa, opéra en 3 actes, paroles de M. Melesville, musique de M. Herolde.

Le spectacle commencera par le Bouffon du Princo, vaudeville en 2 actes, par MM. Melesville et Xavier.

On commencera à 5 heures 1/2.

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui grand BAL chez la veuve BOLSEE, à son ancienne maison, no 302, faubourg Vivegnis.

BAL dimanche chez DEBEUR, faubourg St.-Gilles.

Gilles GILSON, cabaretier, faubourg d'Amercœur, ancienne maison Souguié, a l'honneur de prévenir les amateurs qu'il y aura dimanche prochain, (26 février) un COMBAT de BLEREAUX, qui commencera à 10 heures du matin. 988

#### SALLE DE LA SOCIÉTÉ D'EMULATION.

Programme du CONCERT vocal et instrumental, qui sera donné vendredi 2 mars prochain, par le jeune H. LEONARD, élève de M. ROUMA.

PREMIÈRE PARTIE.

4º Ouverture de l'Hôtellerie Portugaise, musique de Chérubini.

2º Air chanté par M..., amateur. 3º Deuxième concerto pour le violon, composés par Spohr, exécuté par H. Léonard.

4º Air chanté par M. Renaud.

5º Thême varié pour le cor, composé et exécuté par M.

Loxhay , fils.

DEUXIÉME PARTIE.

1º Ouverture d'Éduardo et Cristiana, musique de Rossini. 2º Air chanté par M. Aug Sanse.

3º Premier concerto pour le violon, composé par Boehm, exécuté par H. Léonard.
4º Duo chanté par MM. Renaud et Aug. Sanse.

5º 3º air Varié pour le violon, par Lafont, exécuté par H.

Léonard Le concert commencera à six heures. On peut d'avance se procurer des billets au prix de la souscription, rue d'Amay, nº 652, et le jour du concert

Prix d'entrée à 1 fl. 50 cents.

Au Fidèle Berger, rue de l'Université à Liége, Ch. HU-Au Fidèle Berger, rue de l'Université à Liége, Ch. HU-BERT, fils, confiseur, distillateur et limonadier, successeur de Ch. L. Hubert, a l'honneur de vous informer qu'il fait des Fromages à la glace de toute espèce, Meringues et pâtisserie de toute qualité. Son magasm est très-bien fourni de liqueurs du prix de 50 cents jusqu'à fl. 2 40 cents la bouteille, sirop de punch de Bruxelles, première qualité à fl. 4 25 cents le pot, Bichoff fin pour aromatiser le vin chaud, Véritable-élexir stomachique belge (dit Booneckamp à 75 cents la bouteille. Eau de Cologne, à 30 c. la fiole.

Au GASTRONOME, Pont-d'Île, l'on a RECU une quantité de Jambon de Westphalie, Pâtés de Strasbourg et autres de toutes grandeurs, Poulardes du Mans truffées et non truffées, Faisans de Bohême, Truffes fraîches, Dindes du Périgord, Perdreaux rouges, Chevreuils, gros Marrons de Luc, Fruits nouveaux, Saucissons de Francfort et de Lyon, etc.

HUITRES anglaises (re. qualité, chez L. ANDRIEN, fils; au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, nº 320.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

On ACHETE au nº 69, faub et Récépissés de 12 et de 10 millions, à un prix très-élevé

200,000 francs à PLACER à intérêt ou en acquisition de biens fonds, situés dans la province de Liége. S'adresser au bureau de cette feuille.

Mlles CHARLIER, rue Pont-d'Ile, nº 830, ont recu des MARCELINES belle qualité, depuis 95 cents jusqu'à 4 flo-rins 10 cents, et un assortiment de bas de coton unis, brodés et à jour.

Au PETIT CHAUDFONTAINE, à Coronneuse, on vient de recevoir de belles PLUMES vivantes de 1re qualité, pour lits.

M. J. J. LEFEBVRE, horloger, a l'honneur de donner avis au public, qu'il a ouvert son MAGASIN, rue Vinave-d'Isle, nº 602.

Messieurs les amateurs y trouveront un grand et beau choix de montres en or et en argent, de pendules, de candelabres et de boîtes à musiques.

Il se flatte, a la faveur des prix les plus modérés de satis-faire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance,

Je soussigné Lambert Delcommune, cultivateur, faubourg Saint-Gilles, à Liége, prévient le public, que je révoque toute procuration et autorisation que je pourrais avoir données à ma femme Béatrix Collin, notamment celle avenue devant Me SERVAIS, notaire, à Liége, le 22 janvier dernier, enregistré le lendemain; en conséquence, scront considérés comme nuls tous actes qu'elle pourrait passer sans ma participation.

Liége, le 25 février 4832. Lambert DELCOMMUNE. 23

Gaspar PHILIPPE, quittant l'hôtel des Pays-Bas à Spa-a l'honneur d'informer MM. les voyageurs et étrangers, qu'il va occuper au premier mars prochain l'hôtel des Flandres, rue du Pont-d'Avroy, à L'ége. Cette maison, entièrement res-taurée, sera meublée à neuf d'une manière convenable, et il ose espérer que, par son assiduité, ses soins et la modicité de ses prix, il méritera la confiance des personnes qui vou-dront bien l'honorer. diont bien l'honorer. Nota. - Il tiendra aussi des pensionnaires.

Madame DETILLIEUX a l'honneur de prévenir MM. les voyageurs qu'au premier mars prochain, elle OUVRIRA son HOTEL, situé sur la Grande-Place, à SPA, à côté des diligences, sous le nom d'HOTEL DES PAYS-BAS. Elle espère, par ses soins, mériter la confiance qui a toujours été accordée à cet hôtel.

Par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers de l'Est et du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, le jeudi 15 mars 1832, à dix heures du matin, une MAISON, sise rue BASSE-WEZ, faubourg d'Amer-

cœur, nº 147.

116 »

Reste net.

VENTE D'UN BEAU BIEN au PERY, communs de Liege.

Lundi 12 mars 1832, à deux heures de relevée, parde-Linut 12 mars 1832, a deux deures de relevee, parde-vant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liége, en son bureau rue derrière le Palais, il sera procédé par le ministère du notaire DELEXHY, commis à cet effet, à la vente aux enchères d'une grande MAISON couverte en ardoises, avec écurie, étable, fournil et un jardin garni d'ar-bres fruitiers; le tout formant un ensemble, contenant environ trente perches, joignant du levant au sieur Leruitte, jar-dinier, du midi à une ruelle et à M. Thiriart, du couchant à

ce dernier et autres, et du nord à une ruelle. S'adresser pour voir le cabier des charges à M. le juge de paix susdit, ou au notaire DELEXHY, rue St-Séverin.

Le jeudi 22 mars 1832, à neuf heures du matin, le no-taire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publi-ques, par devant M. BOUHY, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest, en son bureau, rue Soint-Jean-en-He, d'une MAISON, située à Liége, rue St.-Jean-en-He, nº 792, joignant à M. Schel et Gronet. Aux conditions qu'on peut voir en l'étude du notaire PAQUE et au bureau de M. le juge de paix.

VENTE DE BIENS FONDS PATRIMONIAUX.

Le mardi 20 mars 1832, à deux heures de relevée, maître Le mardi 20 mars 1832, à deux heures de relevée, maître LIBENS, notaire, exposera en vente publique, en son étude, place St-Pierre, n° 21, à Liège 1° une maison, appendices et dépendances avec 4 bonniers 35 perches de jandin, terre et prairie, ne formant qu'un ensemble, situé en lieu dit Bois le Mont, commune de Jemeppe, 2° une prairie de 65 perches 38 aunes, située à Hermalle, district de Huy, 3° une prairie de 34 perches 87 aunes, située à Jupille, 4° une pièce de terre de 17 perches 43 aunes, située audit lieu 5° une prairie de 26 perches 15 aunes, située à Flemaile-l'Haute, 6° et une houblonnière de 17 perches 43 aunes ou environ, située à Bressoux, S'adresser pour en conuaître les elauses et conditions en l'étude dudit notaire. elauses et conditions en l'étude dudit notaire.

Jendi 22 mars mil huit cent trente deux, aux deux heures de l'après midi, au domicile de M. J. F. GEORGES, greffier de la justice de paix, à Herve, place du Péron, en greffier de la justice de paix, à Herve, place du Péron, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Verviers, le vingt janvier mit huit cent trente-deux, enregistré le vingt-quatre, par le ministère de Me N. J. DEMONCEAU, notaire à la résidence de la ville de Herve, à ce commis par ledit jugement, les héritiers de Jean Feguenne et de Marie Jeanne Darens, décédés à Herve, feront VENDRE, à l'extinction des feux, en présence de M. le juge de paix du canton de Herve, des tuteurs et subrogé tuteur des enfans mineurs de Jacques Bonsang et de Marie Barbe Feguenne, une MAISON avec bâtimens, jardin légumier, située à Herve, rue du Goin, entre celle de la veuve Simon Jacob et celle de François Moreau. Aux charges, clauses et conditions déposées en l'étude dudit notaire, à Herve, rue Potiérue, n° 148.

Jeudi 8 mars 1832, à 9 heures du matin, Madame de Malempré cessant l'exploitation de sa FERME à Audoumont, canton de Louveigné, y fera VENDRE aux enchères publiques, sous la direction du notaire HEUSE, tout le MOBILIER consistant en six chevaux dont 3 hongres de 5, 3 et 2 ans, et une belle jument avec son poulain; luit béles à cornes dont 3 vaches et genisses pleines; 90 brebis et moutons métis de 3° et 4° génération; charrettes, tombereaux, attivails de labour et meubles meublans. A crédit attirails de labour et meubles meublans. A crédit.

A LOUER une belle CHAMBRE garnie, au coin du Qua Micoud, vis-à-vis du pont d'Avroy, nº 2.

VENTE CONSIDERABLE DE LIVRES.

Mardi 28 février et jeudi 1er mars , à 2 heures , François THONNARD, vendra à sa salle, rue Feronstrée, nº 743, une belle collection de LIVRES en tout genre.

Le catalogue renfermant plus de huit cents articles se distri-bue à ladite salle et chez M. LOXHAY. 959

On DEMANDE un OUVRIER PATISSIER-CONFISSEUR au Fidèle Berger, rue de l'Université.



VENDRE un beau CHEVAL de selle, Quai de la Sauvenière, nº 32 bis.

() Beau QUARTIER indépendant à LOUER, rue Mont St-Martin. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont.

Le tundi 27 février 1832, aux deux heures après midi, il sera procédé par devant M. le juge de paix du quartier de l'Est de la ville de Liége, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, et par le ministère de M° LAMBINON, notaire à Liége, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, d'une MAISON de commerce, nº 55, cour et écurie, située rue faubourg d'Amer-

cœur , à Liége. Le cahier des charges est déposé au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude du notaire LAMBINON.

) Lundi 5 mars 1832, à deux heures de relevée, en l'étude de M° DELVAUX, notaire, sise rue Vinave-d'Isle, n° 41, et par son ministère ' on VENDRA sur adjudication volontaire, une MAISON, située à Liége, rue Hors-Château, n° 489. S'adresser audit notaire.

A LOUER de suite un QUARTIER composé de trois places au rez-de-chaussée, deux au premier étage, chambre de domestique, cave et grenier. S'adresser nº 335 derrière le Palais au Pied de pierreuse.

Un DOMESTIQUE muni de bounes recommandations sachant conduire et panser les chevaux, cherche à se placer; il parle français et flamand et connait le jardinage. S'adresser rue des Mineurs, nº 514.

#### VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX.

Lundi, 5 mars 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude du notaire DELEXHY, rue St. Sévérin. à Liége, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après : 10 Un PRE, contenant vingt-trois perches, situé sur Droix-he, commune de Liége, occupé par Gilles Lemaire, de

2º Une PIECE DE TERRE, contenant cinquante-deux per-ches, sise à Boir, commune de Gions, tenue par Poisket,

dudit lieu. 3º Une antre, contenant soixaute-cinq perches, sise à Ro-

clenge, occupée par Pierre Fréderick. S'adresser audit notaire pour voir les conditions.

() La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place St-Denis, nº 743, a reçu BOUGIES transparantes, CHANDEL-LES de Brabant, buile épurée; le tout de tre qualité.

La veuve CHARLES, née DENEUMOULIN, place St-Denis, nº 743, a reçu un bel assortiment de TOILES de Brabant de toutes largeurs, ainsi que Toile superfine de 413, batiste de France et d'Écosse, mouchoirs idem, toute espèce de linge de table, service damassé, nappe à thé en écra, cou-til damassé pour matelas, lin de Flandre de toutes qualités;

Grande CAVE dans laquelle se trouvent plusieurs chantiers à pouvoir y déposer 50 à 60 pièces de vm, sise rue Basse-Sauvenière, nº 840, à LOUER présentement. S'adresser re-Féronstrée nº 579

149 Par acte passé devant Me BOULANGER, notaire; le 22 février présent mois, les enfants de Nicolas Collard, usant du droit qu'ils s'etaient réservés par l'art. 26, des conditions de la VENTE, par licitation du 20 dudit mois, ont déclaré d'infirmer les adjudications des premier, deuxième, troisième et neuvième lots et fixé au jeudit premier mars prochain, à deux beures aprèsemidi. deux heures après midi, pour être procèdé à leur adjudica-tion définitive, en l'étude et par le ministère dudit notaire, les IMMEUBLES composant ces lots, consistent dans les suivants:

Premier Lot. — Une houblonnière de 13 perches 7 aunes, avec ses perches, située en la Bassine à Longdoz; Une terre dite cotillage, de 3 perches 26 aunes, située derrière Manur audit lieu de Longdoz, dont l'enchère provisoire a été de

Deuxième Lot. - Une ci-devant houblonnière de 17 perbes 43 aunes, située au Grand Pré à Longdoz, l'enchère a

Troisième Lot. — Une houblonnière avec ses perches, contenant treize perches 18 aunes, située dans les Champs à Longdoz; une dito au même lieu, contenant 3 perches 10 aunes, lesquelles ont été enchéries à 590 florins.

Neuvième Lot. - Une maison no 251, étables et dépendances avec jardin et houblonnière garnie de ses perches, contenant 61 perches, situés à Longdoz; trois autres pièces de terre, contenant 34 perches 95 jaunes, et un pré de 5 perches 43 aunes enchéris à 4780 florins.

On peut prendre comaissance des titres et du cahier des charges ches ledit notaire.

Le contrôleur en chef du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent et de la succellance de la fausse monnaie, établi dans la province de Liége, informe les orfèvres, joailliers, horlogers, fourbisseurs, couteliers, quincailliers, veurs, armuriers, et iout autre travaillant ou vendant des objets d'or et d'argent qui, conformément à l'arrêté de S. M. en date du 27 août dernier nº 4, les ouvrages d'or et d'argent, marqués des poincons du ci devant gouvernement, devront être soumis, dans le délai de deux mois, à une recense générale et gratuite ; que d'après l'arrêté de M. le ministre des finances du 11 février courant nº 1, cette recense com-mencera à dater du premier mars 1832. Pour l'exécution de cette mesure, chaque contribuable est tenu d'envoyer au con-trôleur en chef dans la huitaine un bordereau exact des ob jets qui sont dans ses magasins, sujets audit recensement pour ensuite recevoir dudit contrôleur en chef, l'indication du jour auquel il devra se présenter au bureau rue de la Wache, nº 665, à Liége. Liége, le 20 février 1832. Chev. DE LANCE.

( ) A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1er mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte co-chère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, où à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

447 Le mardi, 43 mars 4832, à deux heures de relevée, il sera VENDU définitivement sans surenchère ni infirmation, à la chaleur des enchères et au dernier enchérsseur, par le ministère de M° DUSART, notaire à Liége, en son étude, rue Féronstrée :

1º Une belle MAISON de commerce, située à Liége, place

du Marché, rue des Mineurs, nº 551. 2º Et une située sur les Airs, nº 545, tenant par derrière à celle ci-dessus désignée.

La première enchère servira de mise à prix. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

Jeudi 45 mars 4832, à deux heures après midi, il sera procédé par M° LIBENS, notaire, en son étude, place St. Pierre, à Liége, à la VENTE aux enchères d'une FERME patrimoniale et dépendances, située à Herve, contenant environ dix-huit bonniers cinquante perches de prairie, occu-pée par les époux Hannot, libre de charges. Elle sera ex-

osée en masse, puis en plusieurs lots.

1er Lot. — La ferme et bâtimens avec environ neuf bonniers métriques de prairie, en un seul gazon.

2º Lot. — Une prairie, contenant deux bonniers soixante deux perches environ, longeant la nouvelle chaussée de Battice à Maestricht, propre à y construire un grand établissement.

3º Lot. — Une prairie d'environ cent trente perches, joi-gnant au chemin de Herve à la Croix de Pierre, au chemin de Herve et à M. Hennai. 4º Lot. — Une prairie dite Willems, contenant quatre-

vingt-sept perches, joignant aux vendeurs et à M. le curé Lefils, au médecin Donnai et à un sentier de la Hougne,

5° Lot. — Une prairie dite Forchapons, d'environ cent soixante dix-neuf perches, joignant aux Dlles. Dejong, au sieur Perisse et aux vendeurs.

6º Lot. — Une prairie de deux bonniers dix-huit perches environ, joignant au chemin de Herve à Charneax et de trois

re Lot. — Une prairie ci-devant Commune, ne faisant partie de ladite ferme, contenant environ quatre-vingt-sept perches, située en Houlteau, commune de Chaineux, bornée au Nord et à l'Est par la veuve Nicolas Dessart ou ses représentans, à l'Ouest par le chemin de Furho, occupée par Legros, laquelle sera vendue séparément. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liege, audit notaire

et auxdits époux HANNOT, fermiers, pour la connaissance

# ADJUDICATION D'IMMEUBLES ET RENTES.

Le 27 février, 40 heures précises du matin, il sera pro-cédé par devant M. le juge de paix du quartier de l'Ouest de la ville de Liége, en sa demeure, rue Saint-Jean-en-lle, et par le ministère de Mº BERTRAND, notaire à Liége, à ce commis, à la VENTE aux enchères et à l'ex-tinction des feux des IMMEUBLES et RENTES dont le dé-

remier lot — Une maison, ng 214, avec grange et un jardin par derrière, située à Liége, fausourg Ste.-Walburge, occupée par Jean Drion, négociant et cabaretier.

Deuxième lot — Six maisons contigues, cotées 129 et suivant, avec jardin par derrière, situées audit faubourg Ste.-Walburge, au lieu dit Vigalle rue de Tengard.

Walburge , en lieu dit Vieille rue de Tongres.

Troisième lot — Une Maison, nº 169, sise au même fau-bourg, en ladite Vieille rue de Tongres, avec jardin par der-

rière, occupée par la V° Marisse.

Quatrième lot. — Une prairie de la contenance de 48 perches 9 aunes, située au même faubourg, près de l'endroit nommé Fontenalle, joignant à la dame V° Moreau, Louis Fouarge et Jacques Marechal.

Ginquième lot. — La moitié d'une pièce de terre de la contenance de 119 perches 66 aunes 7,10, située au même lieu, l'auteuit soumé au Brassinne, joignant aux hespieses.

en l'endroit nommé au Brassinne, joignant aux hospices, à Mme. de Mean et à M. Paquot

Sixième lot. — Une rente annuelle et perpétuelle de 40 florins Brabant-Liége soit 22 florins 40 cents, due par les enfans Salmon et autres, elle est payée régulièrement à son échéance, l'hypothèque présente toute sécurité.

Le cahier des charges est déposé au bureau de M. le juge de paix susdit, de même qu'en l'étude du notaire BERTRAND lequel est aussi dispositaire des titres de propriété.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FOUR FAVORISER L'INDUSTIE NATIONALE

2me Direction. - 5º Maitrise. - Administration des domaines et forêts.

VENTE du fonds et de la superficie du BOIS de Sain-Jean, situé sous la commune d'Ougrée province de Liég, et contenant ensemble 470 bonniers 91 perches 80 aunes de visés en quatre lots. On fait savoir que dans la séance du 14 février 1832, a

bois a élé adjugé pré paratoirement, par lots, pour les piu suivants, savoir: Le fer Lot, pour fls. 27,200.

Le 2° " 30,300. Le 3° " 35,100. Le 4e »

La séance pour l'adjudication définitive aura lieu le mardi 28 février 1832, à dix heures précises du matin, par devat le notaire DUSART, dans une des salles du palais de ju-

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir Un cinquième un mois après l'adjudication et les quatre cinquième restant en quatre paiemens, d'année en année, à partir du jour de la vente définitive de sorte que le dernier cinquième devra-être acquitté le 28 février 4836 Ces quatre derniers ginquièmes paragraph un intérêt appeal de paragraph. derniers cinquièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour

cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignemens pour obtenir des exemplaires de l'affiche et pour prendre connaisance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la société générale, montagne des Douze Apoltes, pp. 4262. tagne des Douze Apôtres, nº 4262. — 30 à Bruxelles, cher M. le notaire DUSART, à Liége; chez M. de BELLEFROID, maître particulier de la 5º maîtrise, à Saint-Trond et chet les agens de l'adite société, à Liége, Huy et Namur.

# VENTE VOLONTAIRE.

VENTE VOLONTAIRE.

Le premier mars mil huit cent trente deux, à dix heurt du matin, dans l'étude de L. DAMSEAUX. notaire, à Vervieus, à la requête de madame la douairière comtesse de Spangen de Bruxelles, il sera procédé en détail et au comptant à la VENTE à l'enchère de vingt-deux pièces de fonds situées dans la commune de Jalhay, exploitées par la veux Pascal Dechamps, consistant en prés, terres arables et bois. Ces pièces de fonds après avoir été adjugées en détail se ront réexposées en masse; et l'adjudicataire de la masse sen préféré aux adjudicataires partiels, et pourra même jour d'un délai de deux ans pour le paiement de son prix, si présente des garanties suffisantes.

On pourra se présenter pour traiter de gré à gré, avanth jour fixé pour la VENTE à l'enchère.

151 Une CUISINIERE, connaissant parfaitement son élai, peut s'adresser au bureau de cette feuille.

## COMMERCE.

Fonds anglais du 21 février. - Les consolidés sont à 82 318

Bourse de Paris du 22 févi ier. — Rentes, 5 p. 010, 10018.
du 22 mars 1830, 97 ir. 80 c. — 4 112 p. 010, 10018.
du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 010, 10018.
22 juin 1830, 67 fr. 40 — Actions de la banque, 1622 50 c. — Certif. Falconner 78 fr. 50 c. — Emprunt 1010
d'Espagne 1830, 75 314. — Emprunt d'Harti, 000 fr. 01
— Emprunt rom. 78 010. — Emprunt Belge 76 010.

Bourse d'Amsterdam du 22 février. — Dette active, 3 7[8 0]0 00 0]0. — Idem différée 00]00. — Bill. de ch. 00 0]0 0. — Syndicat d'amortissement 66 1[2 0 0]0 0]0. — Rens remb. 2 1[2, 00 0]0 0]0 Act. Société de comm. 00 0]0 0]0 — Rus. Hope et C° 5, 88 et 90 5[8. — Dito ins. gr.li., 4 1[4 0]00. — Dito C. Ham., 00 0]0 0. — Dito em. à L. 00 0]0 0. — Dano. à Lond. 00 0]0. — Ren. fr. 3 ° [6, 66 5]8 00]00. — Esp. H. 5 0]0, 00 — Dito à Paris, 00 0]0 — Rente perpet 00 0]0 0 0]0 0]0 0]0 0]0 0]0 0]0 0. — Vienne Act. Banq. 00 — Métall. 8 1[2 0]0 0]0. — A Rot. 1°c 1. 000. — Dito 2° 1. 000. — Los de Pologne, 00 0]0. Naplés Falconet 5, 71 5]8 0]0 0]0. — Dito Londres 82 1[2 à 00. — Brésil. 0]0 0]0 0]0. Grecs 638 — Perp. d'Amst., 46 0]0. Bourse d'Amsterdam du 22 février. - Dette active - Perp. d'Amst., 46 010.

Bourse d'Anvers du 24 février. - Chanyes.

pair 35 13 16 N	00 010	00 00
	40 <sub>1</sub> 2 à 3 1 <sub>1</sub> 2 A pair 35 13 <sub>1</sub> 16 N	4012 à 3 112 . A 401 pair 35 13116 . N 00 010

Effets publics. — Métalliques, 86 3<sub>1</sub>4 0<sub>1</sub>0 0. — Lots 366 l.

Napolitains, 72 3<sub>1</sub>4 0<sub>1</sub>0 0<sub>1</sub>0 A. — Guebard 76 1<sub>4</sub>N. — Restricted Espagnole de Paris 00 0<sub>1</sub>0 0<sub>1</sub>0 00 00 00. — Amsterdam, 47 0<sub>1</sub>0 0<sub>1</sub>0 0<sub>1</sub>0 0. — Anglo Danois, 65 0<sub>1</sub>0 0. — Lots de Pologne 100 0<sub>1</sub>0 0<sub>1</sub>0 N. — Anglo Brésiliens, 64 0. — Emprunt romain, 78 1<sub>1</sub>4 00 00 0<sub>1</sub>0 A. — Emprunt de 12 millions, 94 3<sub>1</sub>492 P. i idem de 10 millions, 89 P. ide de 24 millions, 74 1<sub>1</sub>2.

Bourse de Bruxelles, du 23 février. — Emprunt de 12 milions, intérêt 5, 91 1/2 A — Emprunt de 40 millions, si intérêt, 88 3/4 A. — Emprunt de 24 millions, 74 1/2.

H. Lignac, impr. du Journal , place du Spectacle , à Lies